



Procédure – remboursement des cartes resto

Chers clients,

À la suite des derniers événements et décisions du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, nous tenons à vous informer qu'Aramark ne renouvellera pas le contrat des services alimentaires pour l'année 2024-2025 à l'école Chavigny.

Nous confirmons par la présente que nous procéderons aux remboursements des montants qu'il y a sur les cartes resto de vos enfants, et ce, **d'ici la fin du mois d'août**.

Pour les remboursements des cartes resto :

Chaque demande est importante. **SVP, nous vous demandons d'attendre d'ici la fin du mois d'août avant de nous faire parvenir toutes demandes de réclamation**, ceci en raison du volume de remboursement à effectuer. Advenant la situation où vous n'auriez pas reçu le remboursement à la fin du mois d'août, veuillez adresser votre demande d'information à la responsable du dossier, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions, à l'adresse courriel suivante : lepage-stephanie@aramark.ca.

Dans le but de faciliter la communication, veuillez nous indiquer toutes les informations pertinentes aux dossiers de vos enfants :

- Nom du Centre de services scolaire;
- Nom de l'école;
- Nom et prénom du parent et du ou des enfants;
- Numéro de téléphone;
- Adresse courriel pour vous joindre.

Ainsi que les informations pour effectuer le remboursement :

- Le numéro complet de la carte resto;
- Nom de l'enfant;
- Nom du parent – détenteur de la carte de crédit;
- Numéro de la dernière transaction effectuée par le parent.

Seulement les parents qui ont effectué des transactions en ligne pourront être remboursés rapidement.

Prendre note qu'il n'y a plus de gestionnaire Aramark à l'école Chavigny.

IMPORTANT : Assurez-vous que la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement est toujours active (valide).

Veuillez recevoir, chers clients, nos sincères salutations.

L'équipe Aramark